



PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline ;

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

*Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2025.
Le Procès-Verbal est adopté, à l'unanimité.*

1/ Vote du Compte de Gestion 2024.

M. le Maire présente le compte de gestion de l'année 2024 établi par le Trésorier de Clermont-l'Hérault pour le Budget de la Commune. Il précise que les écritures du compte de gestion sont identiques au compte administratif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte : le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2024 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation, sont conformes et identiques à celles du compte administratif de la Commune pour le même exercice.

2/ Vote du Compte Administratif 2024.

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2024 pour le budget de la Commune.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle afin que l'Assemblée puisse réglementairement voter ce document.

Mme GELLY Evelyne, 1^{ère} Adjointe, est élue Présidente de séance et propose aux conseillers de procéder au vote.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE : le Compte Administratif 2024 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend, de droit, la présidence de la séance. Il remercie les conseillers pour l'adoption à l'unanimité du Compte Administratif 2024.

3/ Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune.

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour cette année 2025. Il détaille par chapitre, les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune. Il donne lecture également de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2025 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2025.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2024 au Budget Principal font apparaître un déficit en investissement de - 71.972,92 € et un excédent en fonctionnement de + 678.912,58 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter sur le compte 1068 de la section d'investissement la somme de 72.000,00 €.

DECIDE : d'inscrire sur le compte 002 de la section de fonctionnement la différence soit 606.912,58 €.

REPORTE : sur le compte 001 de la section d'investissement, le déficit d'investissement d'un montant de - 71.972,92 €.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2025.

M. VIAL présente aux conseillers une analyse des enjeux et des équilibres financiers à court et à moyen terme (doct en annexe). Il explique qu'en faisant une projection pluriannuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement jusqu'en 2031, celle-ci fait apparaître une érosion de la trésorerie disponible, ne laissant plus à la Commune de marge de manœuvre suffisante pour les investissements futurs.

Il rappelle aux conseillers le prêt de 700.000 € que la commune a dû souscrire pour financer les travaux d'extension du groupe scolaire et de la nouvelle cantine.

Il poursuit sa démonstration en indiquant qu'avec une Taxe Foncière portée à un taux de 41,41% en 2025, soit + 1 point sur le taux actuel de 40,41 %, suivi d'une stabilité de celui-ci jusqu'en 2032, permettrait de maintenir les équilibres, et la trésorerie projetée ressortirait à près de 900.000 € au lieu de 600.000 € sans augmentation d'impôts.

Il rappelle par ailleurs qu'une augmentation d'1 point sur le taux de la taxe foncière sur le bâti (soit environ + 2,50 %) représente 15.000 € de recettes.

Enfin, il ajoute qu'avec une taxe foncière portée à 41,41 % dès 2025, et d'une majoration à 42,41 % en 2026, suivi d'une stabilité du taux jusqu'en 2032, la commune présenterait alors un équilibre plus fort lui permettant d'engager de nouvelles opérations d'investissement plus importantes avec une trésorerie approchant les 1.000.000 €.

M. VIAL précise que la réalisation d'un excédent de trésorerie de 1.000.000 € n'est pas une fin en soi, mais que cette somme doit être comparée au risque de non-encaissement de la fiscalité liée aux OAP. Il s'agit donc de propositions destinées à sécuriser les finances communales. Il termine en indiquant qu'il est favorable à une augmentation d'impôts comme évoqué dans le dernier cas de figure.

Mme GELLY, rappelle à l'Assemblée le gel des autorisations d'urbanisme et pose ainsi l'incertitude du calendrier sur ce redémarrage, et plus particulièrement sur celui concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Mme YAHIAOUI, attire les conseillers sur le fait qu'une augmentation d'un point sur la Taxe Foncière représente une dépense importante pour certains ménages de la Commune qui rencontrent déjà des difficultés financières. Elle indique qu'elle s'abstiendra lors de ce vote.

Mme MICHEL-KARAOUZENE explique qu'une augmentation régulière des impôts est préférable à une augmentation brutale votée dans l'urgence. Elle ajoute que c'est aussi un gage de bonne gestion des finances de la Commune.

M. BERTOLINI, partage ce point de vue.

M. VIAL comprend que d'augmenter les impôts n'est pas populaire mais cela assure la trésorerie de la Commune et garantit une gestion saine pour les investissements futurs.

M. GELY fait remarquer qu'il y a de gros projets comme celui de la réfection des trottoirs du centre-bourg qui devient de plus en plus urgent à programmer.

M. le Maire invite ainsi l'Assemblée à se prononcer sur le vote des taux des taxes locales.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité moins 1 abstention, d'augmenter de 1 point (soit + 2,47%) le taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB).

DECIDE : à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

DECIDE : à l'unanimité, d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation (TH) en appliquant la majoration spéciale (+ 0,89 point).

VOTE : les taux des taxes locales pour l'année 2025, comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés pour 2024	Taux votés Pour 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produits correspondants
Foncier Bâti	40,41 %	41,41 %	1.515.000	627.362 €
Foncier Non-Bâti	69,92 %	69,92 %	22.900	16.012 €
TH	11,76 %	12,65 %	63.800	8.071 €
			TOTAL :	651.445 €

6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur les montants des subventions à allouer aux diverses associations cette année.

Il fait remarquer aux conseillers une demande de subvention formulée pour la première fois par la Diane de St Paul et Valmalle.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces différentes demandes.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, d'inscrire au Budget Primitif 2025 les subventions suivantes :

- article 65736222	C.C.A.S.	:	5.000,00 €
		total article 65736222 :	5.000,00 €
- article 65748	ASMPV (Club de Football)	:	800,00 €
- article 65748	Foyer Rural	:	2.200,00 €
- article 65748	Restaurants du Cœur	:	500,00 €
- article 65748	Anciens Combattants	:	230,00 €
- article 65748	Coopérative Scolaire	:	1.000,00 €
- article 65748	sorties scolaires annuelles	:	2.392,00 €
- article 65748	« Festi'Valmalle »	:	1.000,00 €
- article 65748	Comité des Fêtes	:	0,00 €
- article 65748	Association Sportive Collège de Montarnaud	:	100,00 €
- article 65748	classe verte 2025	:	1.700,00 €

- article 65748	« le Jardin de St Paul »	:	500,00 €
- article 65748	« A.P.E.» Ecole Suzanne Saint-Julien	:	500,00 €
- article 65748	« soutien à Mayotte / Protection Civile	:	400,00 €
- article 65748	« Secours Populaire »	:	150,00 €
Total article 65748 :			11.472,00 €

PRECISE : que la subvention versée habituellement au Comité des Fêtes n'est pas reconduite cette année dans l'attente de la création d'une nouvelle équipe associative aujourd'hui dissoute.

DECIDE : de ne pas allouer de subvention à la Diane de St Paul et Valmalle.

7/ Questions diverses

néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 11/04/2025

La secrétaire de séance
Mme YAHIAOUI Aïcha



Le Maire,
M. BERTOLINI Jean-Pierre




Note sur les prévisions de la municipalité de Saint Paul et Valmalle

BP 2025-2031

Les comptes de l'année 2024 se clôture sur un excédent de 135 K€, contre un résultat 2023 de + 129 K€. Il s'agit la d'un résultat économique car les comptes administratifs, dans un exercice réglementaire imposé, font apparaître des résultats à 0.

Le caractère pluriannuel s'impose car la perspective annuelle exigée par la réglementation ne permet pas un horizon d'analyse suffisant pour une commune qui investit et qui s'endette. D'autres projets seront portés par une prochaine équipe à partir de 2026. Le BP 2025 – 2031 pose un horizon sur la prochaine mandature.

La note proposée est organisée autour du BP de fonctionnement pour mesurer la capacité à couvrir les dépenses municipales et d'un budget d'investissement qui mesure la consommation de trésorerie dans les arbitrages investissements – financements.

L'équilibre de trésorerie est la résultante d'une capacité du fonctionnement à apporter un résultat équilibré ou excédentaire et un niveau d'investissement qui s'inscrit dans les capacités financières de la commune.

Concernant notre commune, les leviers pour assurer un **équilibre du fonctionnement** reposent sur la fiscalité et principalement sur l'impôt foncier sur les propriétés bâties (TFPB). Il s'agira de définir la politique à conduire sur les BP 2025 et 2026, les seuls sur lesquels notre mandature peut agir. **A propos de l'investissement**, nous le savons depuis plusieurs années, le gel des PC à cause des pénuries d'eau ne permet pas d'engager les OAP générateurs de taxe d'aménagement majorée (TAM) et le plan d'urbanisation partenarial (PUP). Comme nous restons positifs nous l'inscrivons dans le pluriannuel d'investissement (Plan de Financement), mais comme nous restons lucides, nous le reportons en 2029.

C'est sur cette base que les documents suivants vous sont proposés.

I. Le budget de fonctionnement pluriannuel

a. 2025

Il convient au préalable de rappeler les réserves sur lesquelles nous pouvons nous appuyer au 1 janvier 2025. La trésorerie cumulée issue du fonctionnement représente 678.912,58 €. Nous avons cependant dû imputer sur ces avoirs le déficit net de la section d'investissement, soit – 71.972,92 €. Donc, les avoirs de la commune représentent la somme différentielle de 606.939,66 €. C'est à partir de ce chiffre que les équilibres de trésorerie seront suivis sur la période de prévision.

Sur la base des données présentées au vote le 9 avril, le résultat propre à l'exercice 2025 ressort à -38.212,58 €.

b. Années suivantes

La tendance exprimée pour 2025 se prolonge sur les exercices futurs (2026 – 2028) avec un déficit moyen entre – 20 et – 30 K€. Sur la période, nous n'avons pas inscrit les charges financières sur emprunt car nous avons inscrit l'annuité dans sa totalité dans le plan de

II. Le budget d'investissement pluriannuel ou Plan de Financement Pluriannuel

Ce deuxième document se nourrit du résultat de la section de fonctionnement. En effet, selon que la section dégage un excédent ou un déficit, la trésorerie disponible sur la commune augmentera ou diminuera. C'est ce que nous avons abordé dans le point I.

Le document est décomposé en Emplois (décaissements) et Ressources (encaissements). Il est construit sur une durée de 7 ans. Le fonctionnement est construit sur 4 ans. Les trois années supplémentaires reprennent le résultat de 2028 et le reconduise à l'identique jusqu'en 2031. Il présente les indications suivantes :

- Emplois :
 - Les investissements sont ceux présentés dans le dernier envoi de Michael. Ils sont échelonnés dans le temps en fonction de leur date probable de réalisation. Les investissements que l'on pourrait qualifier de récurrents (Travaux Divers, Mobilier, Informatique, Réfection des chemins) sont renouvelés régulièrement, un an sur deux pour les plus importants.
 - Le budget affecté à la cave coopérative est reporté en fin de plan, dès lors qu'il n'existe pas à ce jour de solution concrète. C'est une somme de 225 K€ qui apparait dans le BP d'investissements 2025. Nous l'avons décalé en 2031 pour un montant supposé de 350 K€.
 - Deux lignes sont inscrites sans chiffre. Il s'agit :
 - Du prolongement du chemin piétonnier vers le PAE de Montarnaud. Un impératif de sécurité était apparu, mais il n'est pas inscrit.
 - De l'aménagement de l'Espace BORIES pour envisager une destination à cette friche post démolition et l'inscrire dans l'achèvement des lieux d'activité de la commune. Pour l'heure il n'y a ni chiffrage, ni projet.
 - Le remboursement de la dette antérieure et nouvelle est inscrit en annuité sur les exercices de prévision.

Emplois	2024 Anticipé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Investissements	-		1 280 027	7 000	92 000	7 000	92 000	7 000	442 000
Groupe Scolaire			1 063 000						
Travaux Divers			40 000		40 000		40 000		40 000
Mobilier			30 000		15 000		15 000		15 000
Etudes TA/PUP			12 000	-	-				
Informatique			37 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Sentier Découverte Valmalle			15 027						
Cave Coopérative									350 000
Réfections de Chemins			57 000		30 000	-	30 000	-	30 000
Caution logements			1 000						
Prolongement Cheminement Piéton									
Préemption Terrain			25 000						
Espace BORIES (Halle)									
Remboursement de la dette (annuité)	-		71 333	67 097	66 397	65 697	64 997	64 297	63 597
Groupe Scolaire			23 333	43 633	42 933	42 233	41 533	40 833	40 133
Dette actuelle			48 000	23 464	23 464	23 464	23 464	23 464	23 464
Total des Emplois	-	735 269	1 351 360	74 097	158 397	72 697	156 997	71 297	505 597

III. La situation de trésorerie projetée

La situation de trésorerie découle de la comparaison des emplois et des ressources de chacun des exercices. Elle prend en compte la situation de trésorerie au premier jour de la période projetée. Au cas particulier, il s'agit de l'exercice 2025.

La situation de trésorerie acquise à la fin de l'année 2024 est donc essentielle pour mesurer la capacité d'obtenir un équilibre de trésorerie sur la période projetée.

Nous avons vu plus haut que le montant se situe autour de 600 K€.

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032
Trésorerie annuelle		- 347 751	- 106 573	20 644	- 6 111	- 101 528	88 092	173 792	18 557
Solde Excédent de Fonctionnement	606 940								
Solde Excédent d'Investissement	-								
Trésorerie Cumulée	606 940	606 940	500 367	521 011	514 900	413 372	501 464	675 257	693 814

Le tableau de projection de la trésorerie fait apparaître une stabilité de la trésorerie communale disponible, de 606.940 € à 693.814 €.

Mais soyons conscient que le plan de financement intègre 1.100 K€ de fiscalité en relation avec la reprise de la délivrance des PC. A défaut, le déficit de trésorerie ressortirait autour de - 400 K€. Nous serions alors condamnés à geler les investissements à compter de 2026, soit post groupe scolaire.

Si nous suivons les variantes présentées ci-dessus à propos de l'évolution du taux d'appel de la Taxe Foncière, nous sommes en mesure de projeter la situation de trésorerie associée à chacune des hypothèses.

Avec une TF portée à 41,41 dès 2025, suivi d'une stabilité du taux jusqu'en 2031 :

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032
Trésorerie annuelle		- 347 751	- 90 573	50 644	23 889	- 71 528	118 092	203 792	48 557
Solde Excédent de Fonctionnement	606 940								
Solde Excédent d'Investissement	-								
Trésorerie Cumulée	606 940	606 940	516 367	567 011	590 900	519 372	637 464	841 257	889 814

La trésorerie projetée ressort à près de 900 K€ positif. L'incidence de la fiscalité TAM et PUP de 1.100 K€ ramènerai le besoin de trésorerie à - 200 K€. La plupart des investissements (hors Cave Coopérative) pourraient être engagés.



CONVOCATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en MAIRIE (salle du Conseil), **le MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18h00.**

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2025.

- 1/ Vote du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal.
- 2/ Vote du Compte Administratif 2024 de la Commune.
- 3/ Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune.
- 4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2025.
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2025.
- 6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2025.
- 7/ Questions diverses

A St Paul et Valmalle, le 26 mars 2025

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

